

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 mai 2022

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Convocation du : | 19 mai 2022 |
| Date d'affichage : | 19 mai 2022 |
| Nbre de conseillers en exercice : | 21 |
| Présents : | 15 |
| Votants : | 19 |

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/05/43 (nomenclature 1.3)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - LE BUHAN Erwan - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : COISY Thierry, POISSON François, LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, AUBRY Charlene

Procuration :

AUBRY Charlene à GUILLOU-COROUGE Françoise

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

POISSON François à THERIN Emmanuel

COISY Thierry à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Objet : Adhésion à la centrale d'achat pour l'entretien et le renouvellement des installations et validation de la consistance du patrimoine.

Rapporteur : Emmanuel Thérin

Vu l'adhésion de la commune en 2018 à la centrale d'achat pour l'entretien et le renouvellement des installations et validation de la consistance du patrimoine constituée par le Syndicat Départemental d'Energie,

Considérant l'intérêt qu'il y a à mutualiser les prestations d'entretien et de renouvellement des feux du carrefour du Bras d'Argent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confirmer son adhésion à la centrale d'achat "entretien et renouvellement des feux de carrefour" constituée par le Syndicat Départemental d'Energie ;

- D'accepter les conditions décrites dans l'acte constitutif joint en annexe valant cahier des charges ;
- D'inscrire au budget les sommes nécessaires ;
- De confier à la centrale d'achat la maintenance des installations des feux tricolores du carrefour du Bras d'Argent jusqu'au 30 juin 2025, date de fin des marchés souscrits par la centrale d'achat.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

